

BELMINE

UN MAGAZINE CNESST N° 57 • AUTOMNE 2020



INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DANS LES MINES

PORTRAIT D'UN MÉTIER
GRATIFIANT

SOMMAIRE

- 3 **Actualités minières**
- 4 **Les accidents sous la loupe**
Les 40 ans de l'accident de la mine Belmoral
- 6 **Infirmières et infirmiers dans les mines**
Portrait d'une profession valorisante
- 8 **Virage numérique en cours!**
- 9 **Modifications au Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines**
- 10 **La prévention à l'ère de la COVID-19**

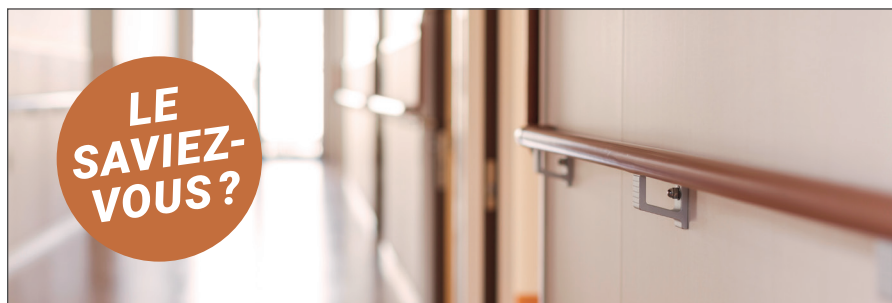


Photo : Shutterstock

La présence de cuivre dans les surfaces réduit le taux d'infection dans les hôpitaux

Bien qu'ils soient essentiels à la vie des êtres humains et des bactéries, les ions de cuivre, lorsqu'ils sont présents en grande quantité, peuvent causer des dommages aux cellules bactériennes. C'est pour ses propriétés antimicrobiennes naturelles que le cuivre constitue un matériau de choix dans le domaine de la santé.

Les surfaces de contact en cuivre (et les alliages contenant au moins 60 % de cuivre) peuvent réduire les taux de contamination, de transmission et d'infection dans les hôpitaux. En deux heures, selon les circonstances, le cuivre pourrait éliminer jusqu'à 99,9 % des bactéries présentes sur la surface, agissant ainsi comme un agent antibactérien entre les nettoyages.

Toutefois, les propriétés antimicrobiennes du cuivre sont intrinsèques au matériau. Ainsi, afin de conserver le pouvoir bactéricide de ces surfaces, elles ne doivent pas être revêtues, cirées, graissées, peintes ou vernies.

Source : Institut Européen du Cuivre

Le *Belmine* est publié par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, avec la collaboration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier.

524, rue Bourdages
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Directrice générale des communications
Yolaine Morency

Directeur du Service de l'édition et des communications stratégiques
Daniel Legault

Rédactrice en chef
Geneviève Chartier

Adjointe à la rédactrice en chef
Chantal Laplante

Direction artistique et production
Jean-Sébastien Pouliot

Révision
Linguitech et Anika Boucher

Nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration :

Donald Boutin, Julie Grenier, Audrey Lacasse, Lyndie Lévesque, Julie Melançon, Olivier Poulin, Jean Proulx, Christine Savard, Mario St-Pierre et Serge Vibert, de la CNESST, Sandra Damien, Gaël-Ann Grenier-Lavergne et Louis Laramée, de l'APSM, ainsi que Ronald Du Repos.

Photo de la page couverture
Mathieu Dupuis

Préresse, impression et distribution
Service du courrier, des arts graphiques et de l'impression, Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle – CNESST

Mise en garde
Les photos et les illustrations publiées dans le *Belmine* sont les plus conformes possibles aux lois et aux règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale. De plus, la majorité des photos publiées ont été prises avant la pandémie de la COVID-19. Il se peut que les mesures de distanciation sociale n'y soient pas respectées.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1205-6227
© CNESST 2020

DC600-410-57 (2020-11)

Port de retour garanti par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Poste-publication 40062772



ACTUALITÉS MINIÈRES

Par **Olivier Poulin**, conseiller en communication, et **Lyndie Lévesque**, rédactrice

TROIS MINES LAURÉATES DES TROPHÉES F.J. O'CONNELL DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

La mine Goldex de Mines Agnico Eagle et la mine Canadian Malartic de Canadian Malartic GP sont deux des trois entreprises honorées lors de la 54^e édition de la remise des prestigieux trophées F.J. O'Connell décernés par l'Association minière du Québec (AMQ) afin de valoriser l'atteinte d'un haut niveau de performance en matière de santé et de sécurité du travail (SST).

La mine Goldex a remporté le trophée dans la catégorie « Opérations souterraines – 400 000 heures et plus travaillées », tandis que la mine Canadian Malartic s'est illustrée dans la catégorie « Opérations de surface, transport et première transformation des métaux ». La troisième entreprise lauréate d'un trophée F.J. O'Connell est Mines Seleine, K+S Sel Windsor Itée, des Îles-de-la-Madeleine, dans la catégorie « Opérations souterraines avec moins de 400 000 heures travaillées ».

Depuis 1966, ces trophées sont attribués annuellement afin de sensibiliser les travailleurs et les travailleuses ainsi que les superviseurs à l'importance du travail d'équipe afin de prévenir les accidents dans les opérations minières. Les critères d'attribution tiennent également compte de l'amélioration de la performance, de la performance par rapport à la moyenne de l'industrie et de la fréquence combinée des accidents en fonction des valeurs cibles déterminées. • (O.P.)

Source : Association minière du Québec (AMQ)



APPEL DE CANDIDATURES – INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR EN SAUVETAGE MINIER

Vous êtes une personne dynamique, innovatrice et vous aimez relever des défis? Vous désirez travailler sur des mandats porteurs, diversifiés et significatifs? La CNESST offre des emplois permanents et occasionnels d'instructrice ou d'instructeur en sauvetage minier. Postulez dès maintenant : cnesst.gouv.qc.ca/carrieres. • (O.P.)

Source : CNESST

UN NOUVEAU VISAGE À LA CNESST

Nous désirons souligner l'arrivée de Félix-Antoine Blanchard à la Direction du Génie-conseil dans le domaine des mines, au sein de la Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention. Après avoir passé près de 20 ans au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'ingénieur a fait le saut à la CNESST en juillet dernier. Le secteur minier n'est pas un terrain inconnu pour celui qui travaillait sur l'encadrement environnemental des activités minières jusqu'à tout récemment. Le côté multidisciplinaire du sec-

teur minier plaît particulièrement à M. Blanchard. Il fait désormais de la santé et la sécurité des travailleurs sa nouvelle mission. • (L.L.)



Source : CNESST

LE SERVICE DU SAUVETAGE MINIER AMÉLIORE SON PROGRAMME DE FORMATION

Depuis plus d'un an, l'équipe du Service du sauvetage minier de la CNESST travaille à l'amélioration de son programme de formation obligatoire dans le but de mieux structurer ses activités d'apprentissage et d'uniformiser ses procédures. Parmi les moyens déployés, on trouve le nouveau *Guide des protocoles de base pour les interventions en sauvetage minier*, disponible en ligne depuis septembre 2020, des vidéos sur l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires à circuit fermé BG-4 et de courts clips vidéo réalisés en milieu réel. Le Service du sauvetage minier planche également sur une version en ligne de la formation destinée aux directeurs d'opération de sauvetage. Pour en savoir plus : cnesst.gouv.qc.ca/sauvetageminier. • (O.P.)

Source : CNESST

LES 40 ANS DE L'ACCIDENT DE LA MINE BELMORAL

Une tragédie sans précédent

LES ACCIDENTS SOUS LA LOUPE

Le 20 mai 1980, jour du premier référendum au Québec, un terrible accident est survenu à la mine souterraine Ferderber (communément appelée mine Belmoral), à Val-d'Or. Vers 22 h, le toit de la mine s'est effondré, alors que 24 mineurs y travaillaient. En quelques heures, plus de cent mille tonnes de boue se sont engouffrées dans la mine, semant la destruction. Afin de souligner les 40 ans de cette tragédie et de mettre en lumière les changements survenus dans l'industrie minière depuis, un retour sur les événements s'impose.

Par **Geneviève Chartier**, rédactrice en chef

Au moment de l'effondrement, plusieurs mineurs ont entendu des bruits inhabituels dont ils ignoraient la provenance. Il s'agissait en fait d'un large torrent de boue qui a arraché des murs, des plafonds, des tuyaux d'air comprimé et des conduits d'aération et les a projetés au fond de la mine. Le torrent de boue était si puissant qu'il a même déplacé des blocs de roc de quelques tonnes sur plusieurs mètres. L'écoulement de la boue a d'ailleurs créé, à la surface, un immense trou en forme d'entonnoir de 71 mètres de diamètre.

Parmi les 24 mineurs qui se trouvaient à l'intérieur de la mine au moment du drame, huit sont morts, dont six dans les minutes qui ont suivi la coulée de boue. Deux travailleurs sont parvenus à se réfugier dans une poche d'air comprimé qui s'était formée au sommet de la monterie de ventilation en cours d'excavation, qui était aussi destinée à servir de sortie de secours. Cependant, la pression atmosphérique était cinq fois supérieure à la normale à cet endroit à cause de la compression de l'air par la boue au fond de la mine. Les deux mineurs y ont trouvé la mort. Selon les médecins, l'un est probablement décédé tôt le lendemain matin, alors que l'autre aurait survécu jusqu'au lendemain soir. L'essentiel des travaux de sauvetage s'est fait d'ailleurs par le biais de cette poche d'air, ce qui constituait une tâche surhumaine. En effet, faire sortir des mineurs de cet endroit tout en y maintenant la pression d'air (puisque c'est elle qui les empêchait de se noyer dans la boue) relevait du véritable exploit... Fait troublant : il a fallu plus de deux mois aux secouristes pour repêcher tous les corps engloutis dans la mine.

SAUVETAGES IN EXTREMIS

Plusieurs survivants de cette tragédie sans précédent ont littéralement frôlé la mort. Trois d'entre eux doivent la vie à l'acte héroïque du mineur Benoit Chabot qui, au péril de sa vie, a utilisé sa chargeuse-navette pour se déplacer à reculons dans la rampe souterraine de la mine afin d'aller chercher trois mineurs captifs dans la salle à manger. Les trois mineurs ont sauté à l'arrière de la chargeuse-navette, que M. Chabot a conduite jusqu'à une galerie où ils ont pu utiliser les échelles d'une monterie de secours pour évacuer la mine. D'autres doivent surtout leur survie à la chance. Ainsi, un mineur s'est retrouvé plus haut que le torrent de boue, car il avait terminé son quart de travail plus tôt. Un autre a vu la boue heurter l'arrière du camion qu'il conduisait ; il a donc pu l'avancer et s'échapper par une sortie de secours. Si l'accident s'était produit pendant le quart de jour, durant lequel plus de travailleurs sont présents, le nombre de morts aurait facilement pu être doublé ou même triplé...

À la suite de ce grave accident, le Gouvernement du Québec a ordonné la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral et les conditions de sécurité dans les mines souterraines. Son rôle était de déterminer les causes de la tragédie et d'en arriver à des conclusions sur la prévisibilité de l'effondrement de la mine. Ainsi, cette commission a rejeté le caractère fortuit de l'accident et a établi, comme première cause, la témérité de l'exploitant de la mine quant aux dimensions de la couronne de surface, un élément qui serait responsable de l'effondrement du toit de la mine.



Illustration : Ronald Du Repas

UN MANQUE D'INFORMATION... ET DE CONNAISSANCES EN SST

L'enquête de la commission a aussi révélé que les dirigeants de la mine n'avaient pas les informations requises pour connaître la composition et l'état des morts-terrains recouvrant la zone minéralisée. De même, les responsables de l'exploitation ne possédaient pas tous les renseignements pertinents relatifs à la géologie et à la tectonique des lieux. Toutefois, il a été déterminé que, même si l'information de nature géologique était restreinte, les dirigeants en possédaient suffisamment pour déduire qu'il y avait des dangers inhérents au minage par la méthode chambre-magasin, qui a été utilisée.

Parmi les autres facteurs ayant causé la catastrophe, selon la commission, on note l'absence d'un ingénieur et d'un géologue à temps plein spécialisés dans les mines ainsi que le fait que les employés n'étaient pas aptes à prendre des décisions inhérentes à la sécurité lors de travaux miniers. De fait, les enquêteurs ont constaté une inaptitude du personnel de la mine à analyser l'ensemble des indices révélateurs d'un danger d'effondrement. Il aurait aussi fallu explorer davantage la surface de la mine, dans la couronne même, afin de mieux la connaître.

DES CHANGEMENTS QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE

À l'époque à laquelle est survenu le terrible accident à la mine Belmoral, les choses étaient très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. En effet, c'était alors le ministère des Mines qui était responsable de l'inspection des mines au Québec. Toutefois, au début des années 80, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST, aujourd'hui la CNESST) a pris en charge l'inspection des mines du Québec. C'est donc à ce moment qu'elle s'est vu confier la responsabilité du respect des bonnes pratiques de travail dans les mines. Au-delà des huit morts et de l'onde de choc qui a secoué toute la population à l'époque, certains changements

majeurs sont survenus au sein de l'industrie minière au Québec dans les années qui ont suivi le drame. Ainsi, à la suite du dépôt des rapports Savoie¹ et Perron², au début des années 90, la CSST a revu l'entièreté du *Règlement sur la salubrité et la sécurité du travail dans les mines et carrières* (qui s'appelle aujourd'hui le *Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans les mines*), un règlement qui est, depuis, en constante évolution. La révision par la CSST s'accompagnait d'ailleurs d'un plan d'action en six étapes, dont le but était d'accroître la sécurité des travailleurs dans les mines. Il importe aussi de mentionner que, désormais, les inspecteurs exigent l'application la plus stricte des mesures prescrites par le Règlement afin de prévenir les effondrements et celles visant les travaux d'excavation. Un autre changement important concerne l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM), qui a été fondée en 1985 à la suite de la recommandation de la commission d'enquête sur cette tragédie. En effet, la commission a déterminé qu'une meilleure communication entre les parties aurait été bénéfique pour la mise en place des mesures de sécurité et de prévention, aurait permis une intervention plus adéquate et aurait minimisé les conséquences de cet accident, d'où la pertinence d'une association sectorielle paritaire dédiée au secteur minier. •

Personne-ressource :

Mario St-Pierre, ing., conseiller expert, secteur Mines, et inspecteur à la CNESST

Pour en savoir plus :

cnesst.gouv.qc.ca/mine-belmoral

1. Comité d'enquête sur les accidents miniers (CEAM) du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ)/1990-1991

2. Enquête du coroner Perron/1995-1996

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DANS LES MINES

Portrait d'une profession valorisante

Des infirmières et des infirmiers œuvrent dans les mines du Québec pour assurer la santé et la sécurité du personnel. Afin de lever le voile sur les tâches spécifiques au secteur minier qui sont associées à cette profession, nous nous sommes entretenus avec Johanne Laliberté, Lucie Ruest ainsi que Claude Bégin. À eux trois, ils cumulent plus de 60 ans d'expérience dans le domaine.

Par **Lyndie Lévesque**, rédactrice

Tous s'entendent pour dire que la profession d'infirmière et d'infirmier dans les mines est loin d'être routinière. « Les journées remplies d'imprévus font la beauté de la profession, raconte fièrement M. Bégin, infirmier à la mine Laronde. On peut traiter des blessures mineures, comme des coupures, jusqu'à l'infarctus, en passant par des problèmes de santé mentale. »

UNE JOURNÉE TYPE

Le « rush » commence dès le début de la journée. Dès qu'ils ont un doute sur leur état de santé, les travailleurs miniers sollicitent les services du personnel infirmier pour s'assurer d'être disposés à travailler. « [Parfois], j'ai encore mon manteau sur le dos », indique l'infirmière chez Eldorado Gold Québec, Johanne Laliberté, en riant. Pour elle, la journée commence dès 6 h. Selon la nature des consultations, l'infirmière ou l'infirmier dirige les travailleurs vers les ressources appropriées, que ce soient les services de physiothérapie ou de psychologie. Le personnel infirmier peut également décider que le travailleur sera transporté à l'hôpital le plus près, si cela



Photo : Mathieu Dupuis

Claude Bégin est infirmier à la mine Laronde.

s'avère nécessaire. Le cas échéant, c'est au personnel infirmier d'évaluer les moyens d'acheminer le blessé vers l'hôpital. Il pourra choisir de le faire transporter en taxi ou en ambulance ou de le reconduire personnellement. De même, quand un travailleur est dans une fâcheuse position, il peut être appelé à descendre sous terre pour coordonner les soins, mais il ne s'agit pas là de la majeure partie de son travail. « L'infirmière dans une mine porte beaucoup de chapeaux. [...] Il faut savoir, justement, quand porter le bon », statue M^{me} Laliberté avec un sourire qui se devine à l'autre bout du fil. Elle explique que le personnel infirmier administre bien sûr les premiers soins d'urgence, mais qu'il doit aussi réaliser des tâches administratives, donner des conseils et planifier des formations, entre autres.



Photo : Mathieu Dupuis

Johanne Laliberté est infirmière chez Eldorado Gold Québec.

Lorsque le quart de travail prend fin, le personnel infirmier demeure de garde, 24 h/24. Il doit donc rester disponible et peut être appelé à intervenir en cas d'urgence à la mine. Ces urgences peuvent prendre plusieurs formes. Par exemple, la présence de l'infirmière ou de l'infirmier est requise sur place en cas d'accident ou d'incendie ou si un employé se présente à la mine dans un état qui ne lui permet pas de remplir ses fonctions. Le personnel infirmier doit alors prendre en charge les blessés, au besoin.

AGIR DE FAÇON PRÉVENTIVE

Si aucune formation académique supplémentaire n'est requise pour pratiquer les soins infirmiers en milieu minier, les trois spécialistes de la santé s'entendent pour dire que l'expérience à l'urgence, aux soins intensifs et même en santé mentale est un atout non négligeable. En effet, dans

les hôpitaux, les infirmières et les infirmiers sont entourés de personnel soignant. Dans une mine, ils sont souvent seuls. « On évite de prendre des risques », rapporte M^{me} Laliberté, qui explique que la gravité d'une blessure est toujours évaluée à la hausse.

La prévention est au cœur du travail de ces infirmières et infirmiers. D'une part, ils participent à la mise en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir et à maintenir la santé, la sécurité, le bien-être et la qualité de vie des travailleurs et travailleuses. D'autre part, ils rencontrent chacun des employés annuellement et assurent la tenue de leur dossier médical selon les normes de l'industrie.

Le personnel infirmier est rassurant aux yeux des travailleurs, qui n'hésitent pas à se rendre à l'infirmierie en cas de besoin. Il s'agit là d'une victoire pour Lucie Ruest, infirmière à la mine Matagami, qui raconte avoir observé une évolution positive à ce sujet. « Les travailleurs sont moins réfractaires à aller consulter qu'avant », indique celle qui insiste auprès d'eux sur le fait qu'une simple coupure peut rapidement s'infecter et devenir bien plus grave.

Aux yeux de Lucie Ruest, le milieu minier offre « la gratitude d'exécuter le métier d'infirmière à part entière ».

Lucie Ruest
est infirmière
à la mine
Matagami.



Photo : Johanne Descheneaux

UNE GRATITUDE INÉGALÉE

Ces infirmières et infirmiers carburent à la confiance qui leur est accordée au quotidien. Aux yeux de M^{me} Ruest, le milieu minier offre « la gratitude d'exécuter le métier d'infirmière à part entière ». M^{me} Laliberté abonde dans le même sens. Pour elle, le plus gratifiant est la reconnaissance qu'elle reçoit de ceux qu'elle a soignés. « Merci Johanne, tu as fait en sorte que je ne suis pas plus gravement malade » ou « Tu m'as sauvé la vie » sont des phrases qui donnent un sens à sa profession. •

VIRAGE NUMÉRIQUE EN COURS!

Depuis mars dernier, le contexte de pandémie réaffirme la nécessité, pour l'ensemble des acteurs du secteur minier, de faire une place toujours plus importante à l'innovation.

Par **Gaël-Anne Grenier Lavergne**, conseillère en communication et logistique

Pour l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM), cela signifiait une occasion de poursuivre le travail entrepris dans la réalisation de son plan stratégique 2019-2021, plus particulièrement face à l'enjeu suivant : innover en offrant des services qui répondent aux besoins de ses membres et de ses clients. Les déplacements des conseillers dans nos organisations membres étant restreints, l'APSM s'est adaptée et a rapidement réorganisé ses priorités. Ainsi, afin de maintenir l'offre de services à ses membres, l'APSM a choisi d'accélérer la poursuite de son virage numérique. Elle tient tout de même à réitérer sa position face à l'importance d'une approche hybride en matière de prévention de la santé et de la sécurité (SST).



Photo : Shutterstock

NOUVELLE PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE, LE PORTAIL PROFONDÉMENT MINIER

L'APSM met à la disposition de ses membres son tout nouveau portail de formation Profondément minier. Simple et facile d'utilisation, le portail offre des formations en ligne spécialement conçues pour le secteur minier en plus d'offrir des activités d'apprentissage complètes et dynamiques. En 2020, l'APSM offrira trois nouvelles formations : *SIMDUT 2015*, *Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques* et *Loi C-21*. En 2021, elle souhaite ajouter deux autres formations à cette offre. L'entente avec Le Campus (plateforme de formation en ligne) est toujours disponible pour faciliter la transition. En outre, cette entente rend disponibles les formations suivantes : *Les espaces clos*, *Le cadenassage pour un travail sécuritaire*, *Comprendre le harcèlement psychologique et sexuel pour le prévenir* et *Gestion de l'amiante*.

ATTESTATION DE FORMATION EN FORMAT NUMÉRIQUE

La formation de la main-d'œuvre est un outil en prévention indispensable pour les organisations. Le suivi du curriculum de formation des travailleurs et travailleuses représente un défi pour la majorité des organisations. Avec le lancement des attestations numériques, l'APSM permet aux organisations d'avoir accès rapidement à l'ensemble des formations et des attestations des travailleurs pour toutes formations suivies dans le cadre d'un des programmes de l'Association. Étant paritaire, l'association désire aussi offrir aux travailleurs, individuellement, une application qui leur permet de retrouver toutes leurs attestations de formation. Cette nouvelle application facilite la gestion et permet un suivi efficace des attestations et des formations suivies.

UNE APPROCHE HYBRIDE – L'IMPORTANCE DU RAPPORT HUMAIN

L'apport des relations humaines est un incontournable afin de mobiliser et d'engager autant les travailleurs que les intervenants du secteur en SST. Malgré son virage numérique, l'Association s'assure de renforcer et de maintenir la proximité établie avec ses membres. Pour ce faire, elle met sur pied différentes activités qui permettent un contact, à distance, avec son équipe de conseillers. Le 9 septembre dernier, elle a organisé un colloque virtuel qui a réuni une cinquantaine de participants provenant de plus de huit organisations membres. En plus, l'APSM permet la tenue de rencontres avec les conseillers lors de webinaires ou de consultations en ligne. Elle rend également disponible la formation de formateur accrédité en entreprise afin d'accompagner les travailleurs et les employeurs du secteur minier dans leur prise en charge de la prévention en matière de santé et de sécurité du travail. L'APSM est près de vous et prête à l'action, et ce, même à distance. •

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LES MINES

Depuis son entrée en vigueur le 8 octobre, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* (RSSM) contient des modifications concernant les appareils de protection respiratoire autonomes dans une mine souterraine, permet le forage à proximité d'une trace (demi-lune) et met à jour les normes applicables à l'appareillage électrique dans une mine à ciel ouvert ou souterraine ainsi que dans les carrières. Il touche aussi la question des plans et devis d'un ingénieur pour les mines à ciel ouvert et les carrières, une obligation qui entrera en vigueur le 8 avril 2021. Voici les impacts que ces modifications ont sur les parties concernées.

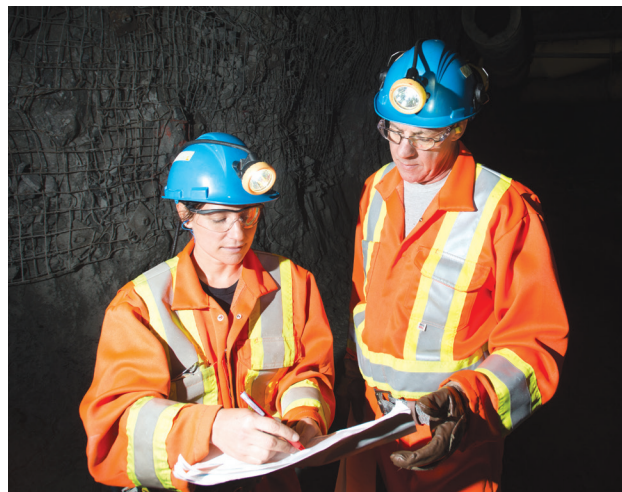


Photo : Hugo Lacroix

Par **Louis Laramée**, conseiller en prévention

IMPACT DE L'ARTICLE 17

L'impact principal de la modification de l'article 17 du RSSM est que le règlement permet maintenant l'utilisation d'appareils respiratoires autonomes de type auto sauveteur à production chimique d'oxygène pour les opérations de sauvetage minier dans les mines souterraines. Ces appareils ont l'avantage d'être moins dispendieux que ceux à oxygène sous pression et ne sont pas munis de bonbonnes pressurisées qui peuvent exploser.

IMPACT DE L'ARTICLE 28.1

L'impact principal de la modification de l'article 28.01 du RSSM est l'ajout des « mines à ciel ouvert ». On précise que, pour tous travaux d'excavation dans une mine à ciel ouvert, on demande maintenant l'obtention au préalable des plans et devis d'un ingénieur. Contrairement aux mines souterraines où les plans et devis doivent être mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour la mine à ciel ouvert, on précise que la fréquence de la mise à jour doit être déterminée par l'ingénieur.

IMPACT DE L'ARTICLE 439

La modification de l'article 439 du RSSM a pour effet de permettre le forage à proximité d'une « trace » sur le massif rocheux des mines souterraines, des mines à ciel ouvert et des carrières. Cela est sécuritaire lorsque la paroi rocheuse a été lavée et vérifiée. Ce changement a comme avantage de permettre une installation adéquate du soutènement dans les parois rocheuses afin d'assurer la sécurité des travailleurs.

IMPACT DE L'ARTICLE 476

La modification de l'article 476 du RSSM vise principalement à refléter davantage les pratiques actuelles en matière d'électricité dans les mines du Québec pour assurer la sécurité des travailleurs. La norme CSA M421 a été révisée en 1993, 2000 et 2011. La version CAN/CSA M421-11 – *Utilisation de l'électricité dans les mines* traite notamment des systèmes de commande électronique pour les machines d'extraction, sans inclure une proposition de méthodologie globale de réduction du risque, et encadre la protection contre la foudre. •

Pour plus de renseignements, consultez le site de la CNESST : cnesst.gouv.qc.ca/mines-lois

LA PRÉVENTION À L'ÈRE DE LA COVID-19

27 février 2020 : un premier cas de COVID-19 est rapporté au Québec. 23 mars 2020 : le Québec est mis sur pause, toutes entreprises jugées non essentielles, dont la majorité des entreprises du secteur minier, doivent réduire au minimum leurs activités. Comment est vécu la prévention à l'ère de la COVID-19 ?

Par **Louis Laramée**, conseiller en prévention

Rapidement, une cellule de crise composée de représentants de l'employeur, du syndicat et des organismes gouvernementaux a été créée pour réagir et mettre en place un plan pour assurer la relance des entreprises du secteur. S'en est suivi l'imposition de mesures pour prévoir la réouverture et le transfert d'activités du bureau à la maison. Bon nombre d'initiatives ont été mis en œuvre par les membres du secteur minier pour assurer la protection de la santé et de la sécurité de leurs employés, de leur famille et de leur communauté. Tout comme certaines façons de vivre devaient être temporairement modifiées, l'organisation du travail du secteur minier devait aussi être adaptée.

La prise en charge de la SST dans le milieu de travail était alors extrêmement importante afin de bien s'organiser. Cette réorganisation ainsi que l'intégration de plusieurs mesures ont introduit de nouveaux défis et de nouvelles difficultés dans les efforts communs

en matière de prévention. Aujourd'hui, alors que le Québec subit l'impact d'une autre vague, il est essentiel de se questionner sur les apprentissages des derniers mois, sur la façon dont ces apprentissages influenceront la gestion de ces prochaines vagues ainsi que sur les impacts que pourraient avoir ces changements à long terme.

D'abord, cette première vague et les impacts sur les opérations des milieux de travail sont arrivés par surprise. Toutefois, à certains égards, le secteur minier était potentiellement mieux préparé à y faire face que d'autres. À cet effet, bien

« L'industrie minière a développé une expertise que les gens recherchent et qu'on est capable de transmettre [...] Nos travailleurs étaient fiers d'aider la communauté. »

– Guillaume Lachapelle, Rio Tinto

que la COVID-19 ait forcé l'adoption de nouvelles pratiques, certaines mesures de prévention, comme le port du masque de protection et l'essai d'ajustement, étaient déjà pratique courante pour certaines organisations. Ayant à faire face aux risques d'exposition aux contaminants de toutes formes, les équipes de santé et de sécurité du travail étaient déjà organisées et la majorité des travailleurs étaient déjà formés, leur donnant un avantage dans l'application de certaines mesures exigées. Avec ces connaissances et cette volonté de soutenir leurs milieux, des équipes de travailleurs du secteur, notamment de l'entreprise Rio Tinto, ont même pu aider à la formation de préposés aux bénéficiaires et d'infirmières sur certaines mesures d'hygiène et de protection respiratoire dans les CHSLD.

Les équipes de santé et de sécurité du secteur ont toutes eu à développer de nouvelles mesures d'hygiène, d'opération ainsi que des procédures de supervision pour assurer le respect des exigences nécessaires à la reprise des activités. Parmi celles-ci, le nettoyage et la désinfection, la prise de température à l'entrée des sites et la distanciation les auront notamment forcées à revoir leurs façons de travailler, à revoir comment leurs travailleurs interagissent ainsi qu'à mettre en place des protocoles pour gérer les déclarations de cas positifs. Ainsi, les équipes de santé et de sécurité ont dû faire face aux nouveaux défis amenés par l'imposition de mesures gouvernementales en intégrant les nouvelles pratiques dans le cadre d'une démarche complète qui passe par la planification, l'application et le suivi des actions.



Courtoisie : Hecla Québec

La distanciation sociale est devenue une pratique incontournable pour les travailleurs des mines afin de lutter contre les risques liés à la propagation de la COVID-19.

« Ce qui va nous aider, c'est que nous avons eu l'occasion de tester nos protocoles durant la première vague. Le défi est d'appliquer l'ensemble des mesures mises en place et de continuer à bien faire les choses. »

– Stéphane Tardif, Mine Canadian Malartic



Photo : Mathieu Dupuis – Mine Canadian Malartic

Ensuite, avec l'arrivée de la seconde vague, le principal défi, comme mentionné par M^{me} Josée Plouffe de la mine Canadian Malartic, est la rigueur; la rigueur de continuer à bien appliquer ces nouvelles mesures et procédures et la rigueur de maintenir un haut niveau de vigilance. Les entreprises du secteur ont déjà revu et adapté leurs procédures de santé et de sécurité. Elles ont donc adapté l'application de la formule de supervision sur le terrain afin de contrôler les risques liés à la COVID-19 tout en préservant le contact quotidien avec leurs employés.

Alors, comment cette deuxième vague affectera-t-elle à nouveau le secteur? Le gouvernement a déjà annoncé formellement qu'il y aura certains impacts législatifs pour, par exemple, mieux encadrer le télétravail, qui a créé son lot de nouveautés et de problématiques, mais qu'en est-il des opérations sur le terrain? Certes, il est nécessaire de s'adapter aux mesures imposées, qui créent des impacts temporaires, mais il est également important de se questionner sur les répercussions durables qu'auront ces vagues sur les opérations quotidiennes dans le futur. Enfin, nous avons assisté à un travail concerté de toutes les parties. Il sera d'une importance capitale de poursuivre nos efforts de façon paritaire et d'être proactif pour continuer d'assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique de tous alors que nous découvrons une nouvelle réalité du travail qui pourra perdurer. •



Trousse d'outils

Pour soutenir les entreprises du secteur minier afin de garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19

La **trousse d'outils pour le secteur minier** comprend :

- un guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur minier – COVID-19
- une liste de vérifications quotidiennes
- une affiche présentant les mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur minier



En plus de ces outils, un guide générique et des aide-mémoires pour tous les secteurs d'activité sont disponibles au cnesst.gouv.qc.ca.



DC1300-746 (2020-10)

Téléchargez gratuitement l'**application mobile**
Ma Trousse CNESTT sur Android ou iOS.

CNESTT

Pour recevoir gratuitement le *Belmine*, il suffit de le demander en écrivant à belmine@cnesst.gouv.qc.ca.
Vous pouvez télécharger la version électronique sur le site Web de la CNESTT : cnesst.gouv.qc.ca/mines.

Port de retour garanti par la
Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2